



---

# DÉPARTEMENT DES MUSIQUES ANCIENNES

---

**Edition 2023/2024**



## Table des matières

Personne de contact.....	3
Formation instrumentale – Clavecin, Flûte à bec et Viole de gambe .....	4
Chant baroque.....	4
Mandoline baroque .....	5
Traverso .....	5
Matières secondaires.....	9
Musique de chambre .....	9
Lecture-déchiffrage flûte à bec, mandoline baroque, traverso et viole de gambe .....	11
Consort of viols .....	12
Ars musica .....	12
Harmonie pratique – basse continu ou clavecin .....	13

## PERSONNE DE CONTACT

<b>CHEF DE SECTION</b>
------------------------

Anne Galowich ([agalowich@vdl.lu](mailto:agalowich@vdl.lu))

# FORMATION INSTRUMENTALE – CLAVECIN, FLÛTE À BEC ET VIOLE DE GAMBE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre (éveil instrumental sous réserve de places disponibles)

Test d'admission : OUI

Conditions d'admission au test d'admission : avoir passé avec succès une FM ou FM2 accélérée

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme. Anne Galowich

M. Thomas Kügler

M. François Joubert-Caillet

## CHANT BAROQUE

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir réussi le niveau d'études 3.2 en chant classique ou équivalent

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Enseignant à définir

## **MANDOLINE BAROQUE**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : OUI

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir obtenu un diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle en mandoline classique

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Marie Fé Pavón

## **TRAVERSO**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : NON

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir un 1<sup>er</sup> cycle d'un instrument à vent

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Thomas Kügler

## ORGANIGRAMME

### Éveil instrumental (Que pour Clavecin, Flûte à bec et Viole de gambe)

- Éveil 1 (30')
- Éveil 2 (30')
- Éveil 3 (30')

### Division inférieure – 1<sup>er</sup> cycle

- Inférieur 1.1 (30')
- Inférieur 1.2 (30')
- Inférieur 2.1 (30')
- Inférieur 2.2 (30') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**)
- *Inférieur 2.3 (30') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 2.2)*

### Division inférieure – 2<sup>e</sup> cycle

- Inférieur 3.1 (30')
- Inférieur 3.2 (30')  
(en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)
- *Inférieur 3.3 (30') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 3.2)*
- Inférieur 4.1 (30')
- Inférieur 4.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)
- *Inférieur 4.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 4.2)*

### Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 3<sup>E</sup> CYCLE**) / Moyen spécialisé 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DU 2<sup>E</sup> PRIX**)

- *Moyen 1.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen 1.2) / Moyen spécialisé 1.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 1.2)*
- *Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')*
- *Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)*
- *Moyen 2.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen 2.2) / Moyen spécialisé 2.3 (90') (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 2.2)*

### Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- *Supérieur 1 (90')*
- *Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)*
- *Supérieur 3 (90') (en cas de non réussite de l'année Supérieur 2)*

### Diplôme de concert

- *Concert 1 (90')*
- *Concert 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DE CONCERT**)*

## Précisions :

- Âge minimum pour l'éveil instrumental :  
éveil instrumental 1 : au moins 5 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre  
éveil instrumental 2 : au moins 6 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre  
éveil instrumental 3 : au moins 7 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre
- Âge minimum pour l'admission en division inférieure : 8 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.



# MATIÈRES SECONDAIRES

## MUSIQUE DE CHAMBRE

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme du 2<sup>e</sup> cycle en branche instrumentale

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. François Joubert-Caillet

M. Thomas Kügler

### ORGANIGRAMME

#### Division inférieure – 1<sup>er</sup> cycle

- Inférieur 1 (60')
- Inférieur 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> CYCLE**)

#### Division inférieure – 2<sup>e</sup> cycle

- Inférieur 3 (60')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2<sup>E</sup> CYCLE**)

#### Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') / Moyen spécialisé 1.2 (60')
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3<sup>E</sup> CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1<sup>ER</sup> PRIX**)

## Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

### Précisions

- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division inférieure. Le nombre total d'années d'études pour la division inférieure est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne est limité à cinq.
- L'admission en division moyenne spécialisée est uniquement possible si l'élève est également admis en division moyenne spécialisée de la formation instrumentale.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne spécialisée. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne spécialisée est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

# LECTURE-DÉCHIFFRAGE FLÛTE À BEC, MANDOLINE BAROQUE , TRAVERSO et VIOLE DE GAMBE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle dans un des instruments ci-dessus

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Marie Fé Pavón

M. Thomas Kügler

M. François Joubert-Caillet

## ORGANIGRAMME

### Degré inférieur

- Inférieur 1 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ INFÉRIEUR**)

### Degré moyen

- Moyen 1 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

### Degré supérieur

- Supérieur 1 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ SUPÉRIEUR**)

## **Précisions**

- L'admission en degré inférieur n'est possible qu'après l'obtention du diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle de la formation instrumentale.
- L'admission en degré moyen est possible qu'après l'obtention de la première mention de la formation instrumentale et du certificat du degré inférieur du cours de lecture-déchiffrage.
- L'admission en degré supérieur est possible qu'après l'obtention du certificat du degré moyen du cours de lecture-déchiffrage.

## **CONSONT OF VIOLS**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : sur avis de l'enseignant

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. François Joubert-Caillet  
M. Thomas Kügler

## **ARS MUSICA**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Certificat de la division moyenne ou moyenne spécialisée en formation musicale ou sur avis de l'enseignant

Type de cours : cours collectif / hebdomadaire

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. François Joubert-Caillet  
M. Thomas Kügler

# HARMONIE PRATIQUE – BASSE CONTINU OU CLAVECIN

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Public ciblé : Tout élève ayant réussi au moins le niveau d'études inférieur 3.2 d'un instrument à claviers

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Anne Galowich

## ORGANIGRAMME

### Degré inférieur

- Inférieur 1 (30')
- Inférieur 2 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ INFÉRIEUR**)

### Degré moyen

- Moyen 1 (30')
- Moyen 2 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

### Degré supérieur

- Supérieur 1 (30')
- Supérieur 2 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ SUPÉRIEUR**)